

PLUi DE MARSEILLE-PROVENCE

Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité

Annexe de la délibération

Contexte général

La Métropole Aix Marseille Provence porte un projet d'aménagement pluvial sur la commune de Roquefort-La-Bédoule dans la zone artisanale de la Plaine du Caire.

Cette zone artisanale s'est développée entre 1980 et aujourd'hui en quatre secteurs.

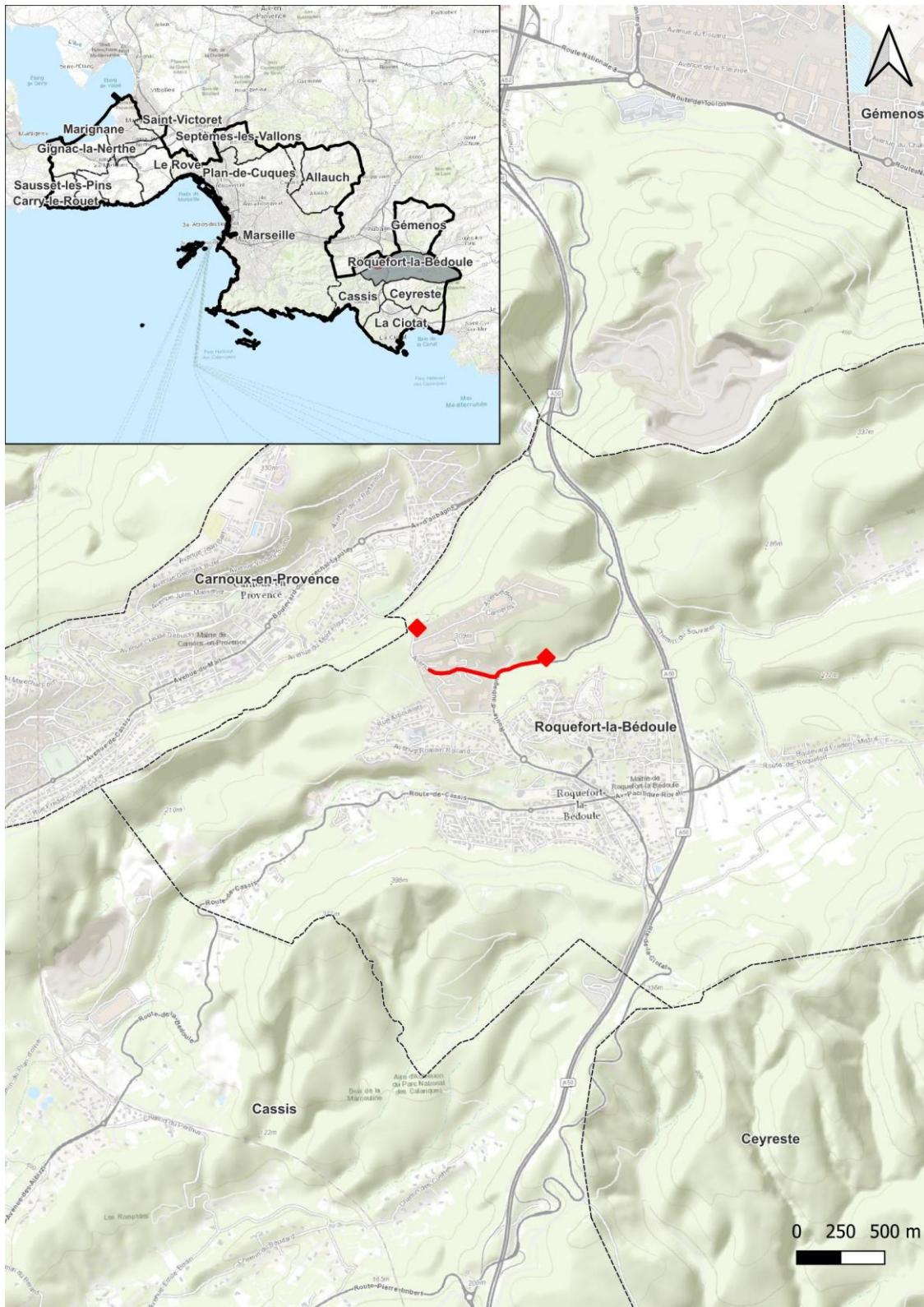
Les ruissellements générés par les évènements pluvieux mettent régulièrement en avant les faiblesses du système pluvial de la zone. Les ruissellements empruntent la voie principale, charriant des cailloux, qui se déposent sur la route départementale.

Afin d'améliorer la gestion des ruissellements, un diagnostic hydraulique a été réalisé et a permis d'aboutir à un projet d'aménagement pluvial, comprenant :

- Sur la partie basse de la zone d'activité, la création d'un bassin de rétention, le long de la route d'Aubagne ;
- Sur la partie haute de la ZA de la Plaine du Caire (zone Caire II), la mise en place d'un déversoir rustique ;
- La pose de canalisations d'eaux pluviales sur l'avenue des Carrières, la route d'Aubagne (RD 559A) et au niveau de la carrosserie en partie haute de la ZA.

Localisation du projet

Le projet d'aménagement pluvial se situe sur la commune de Roquefort-La-Bédoule, dans la zone artisanale de la Plaine du Caire et route d'Aubagne.



Localisation du projet

DGD ADHICT / Annexe délibération Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUi Marseille-Provence

Description des aménagements projetés

Création d'un bassin de rétention d'un volume de 1 400 m³

Ce bassin a pour vocation de récupérer les eaux pluviales provenant de la zone artisanale de la Plaine du Caire.

Il présente un volume utile de 1 400 m³ et une superficie de 1 825 m².

Les travaux comprennent :

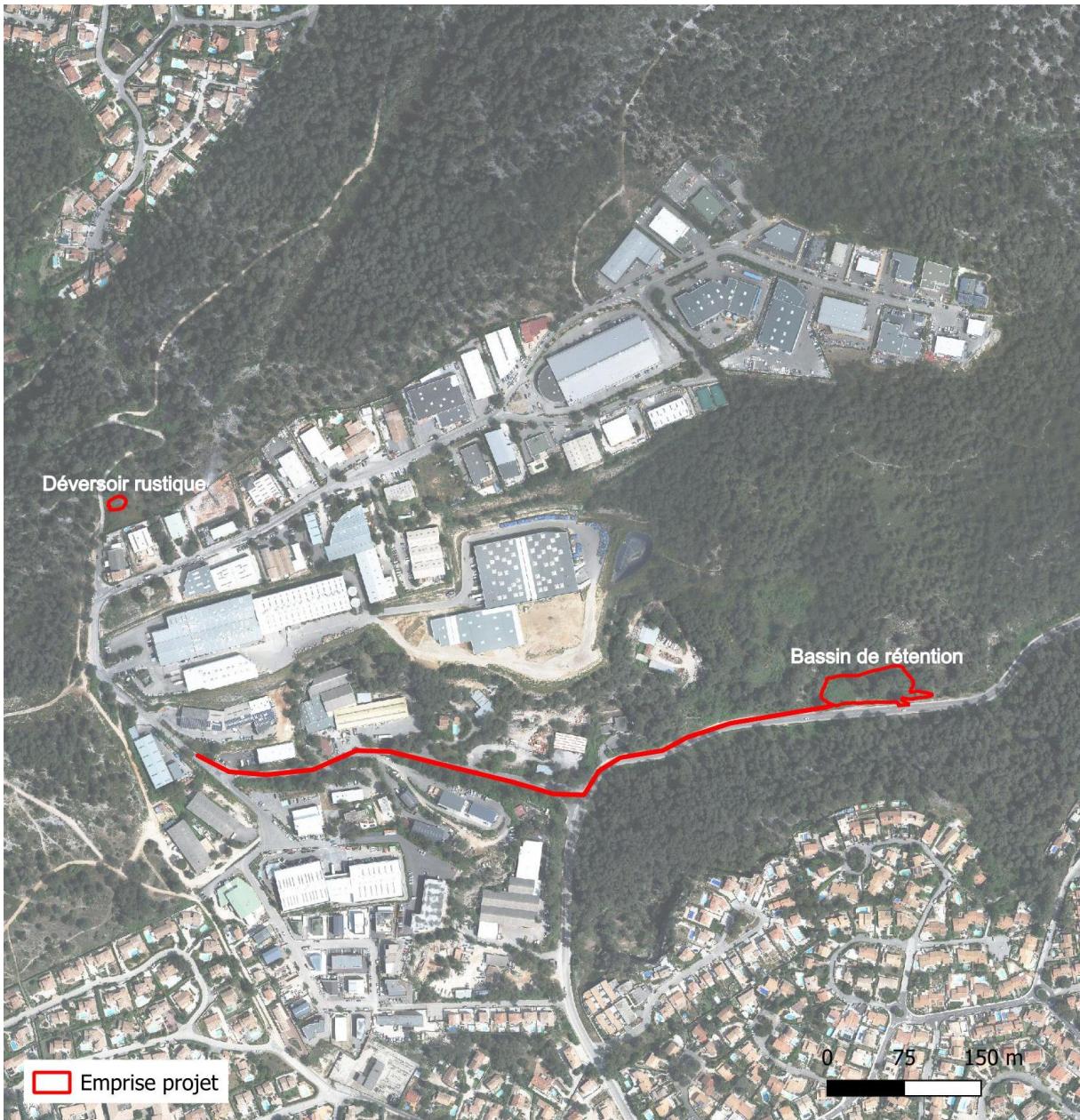
- Le décapage et le régalage de terre végétale,
- Les travaux de débroussaillage et d'abattages d'arbres,
- La dépose d'une citerne métallique hors service ainsi que la démolition de son assise en béton y compris évacuation en décharge agréée,
- La réalisation d'un bassin de rétention de 1 400 m³ totalement en déblais,
- L'exécution des terrassements en grande masse,
- L'évacuation des déblais en décharge agréée,
- La réalisation d'une fosse de réception constituée d'enrochements bétonnés à l'arrivée des eaux pluviales dans le bassin,
- L'aménagement d'ouvrages de surverse et de fuite,
- L'aménagement paysager du bassin (dalles gazon et enherbement des talus) et de ses équipements (rampe d'accès, clôture et portail à double vantaux),
- La remise en état des lieux.

Mise en place d'un déversoir rustique

Ce déversoir est composé d'une tête d'aqueduc et d'une dalle en béton armé, d'une superficie de 150 m².

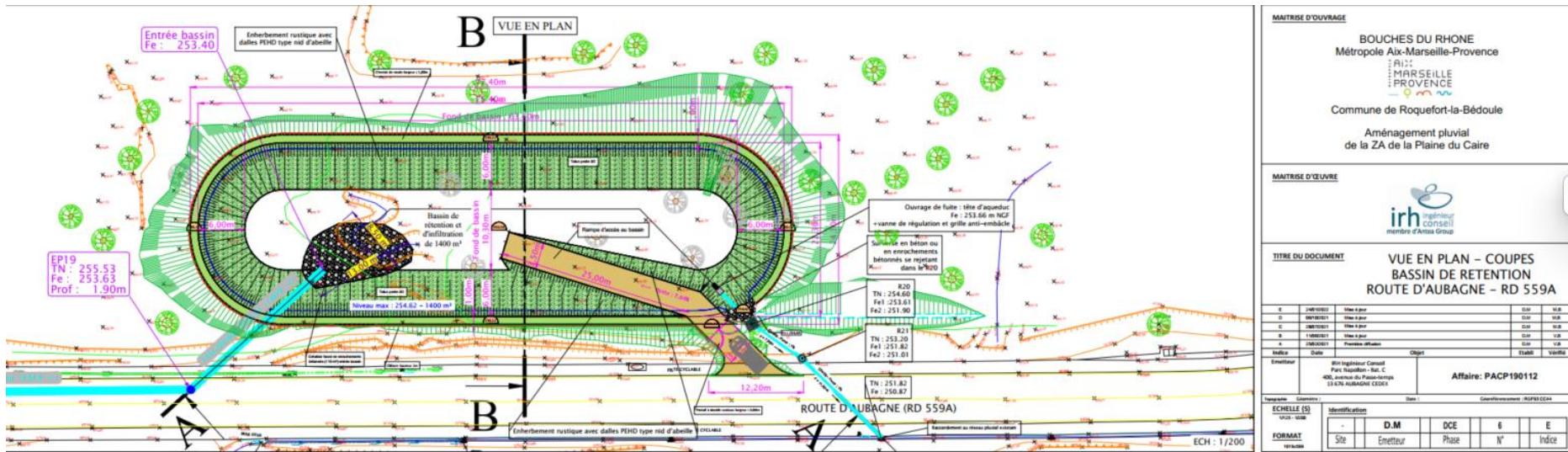
Les travaux comprennent :

- Les travaux de débroussaillage et d'abattages d'arbres,
- L'exécution des terrassements,
- L'évacuation des déblais en décharge agréée,
- La mise en place d'une tête d'aqueduc pour canalisations circulaires DN 800 mm,
- La mise en œuvre d'une dalle d'arrivée en béton armé,
- La mise en place d'une grille anti pénétration amovible,
- La mise en place d'une couronne d'enrochements pour réception du rejet d'eaux pluviales et afin de garantir la pérennité du terrain naturel,
- La remise en état de l'existant.

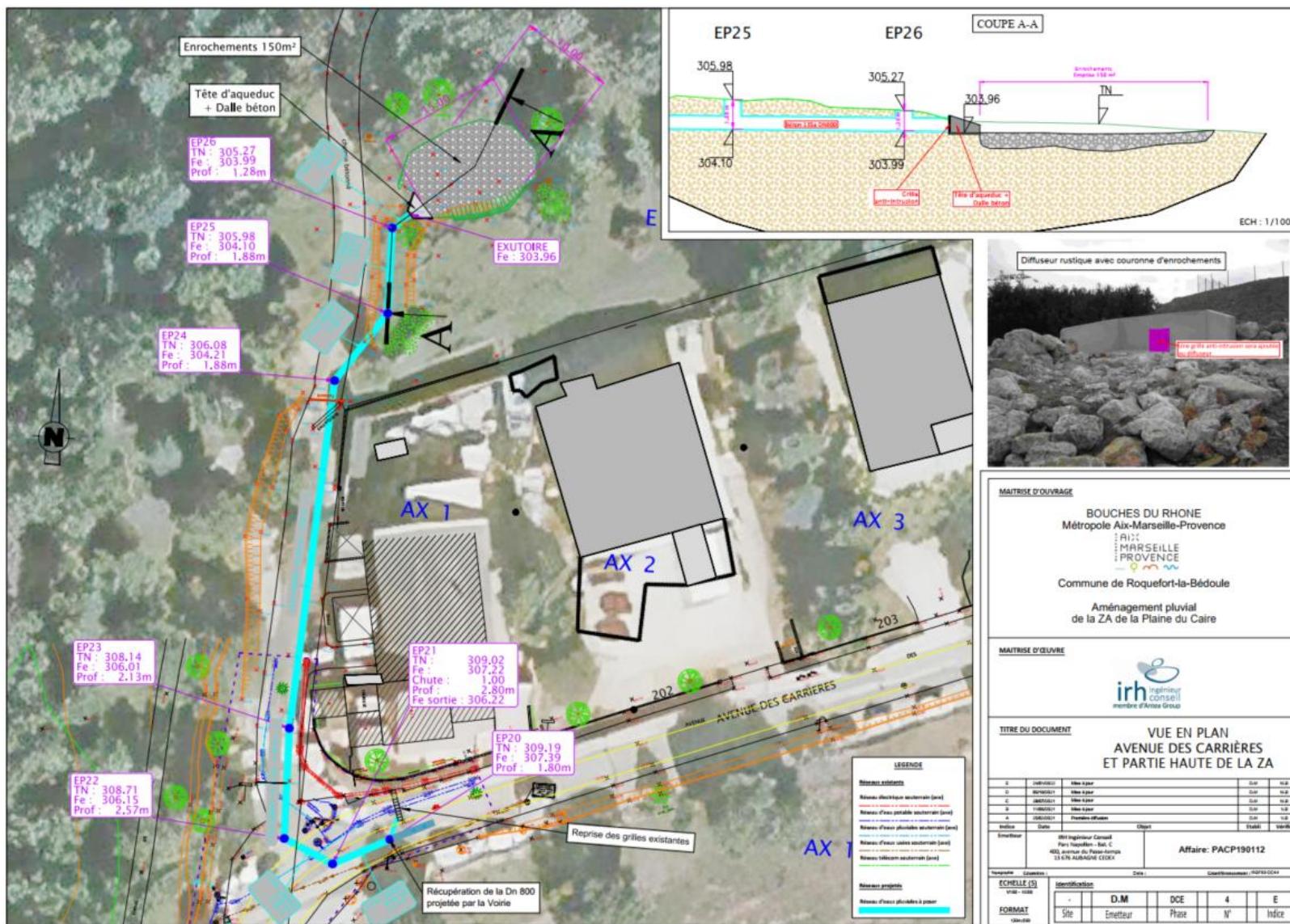


Localisation de l'emprise du projet

Plans des aménagements



Vue en plan du bassin de rétention localisé route d'Aubagne



Vue en plan du déversoir rustique localisé sur la partie haute de la zone artisanale de la Plaine du Caire

DGD ADHICT / Annexe délibération Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUi Marseille-Provence